

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9570**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Sciences humaines et sociales - mention: histoire de l'art et archéologie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Provence (Marseille) Aix-Marseille I, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université d'Aix-Marseille I, Recteur de l'académie

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

126b Sources historiques, méthodes en archéologie, 126f Histoire application technologique, 134g Art et patrimoine ; Art et communication

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- 1- Contribuer à la mise en œuvre d'un projet de médiation
Participer à la définition des conditions de réalisation
Inventorier les œuvres à présenter en fonction du thème choisi
Contribuer à la promotion et à la valorisation du projet, des œuvres présentées
- 2- Procéder aux travaux de recherche opérationnelle de terrain (fouilles et post-fouilles) en archéologie préventive.
- 3- Analyser des documents artistiques, archéologiques et patrimoniaux dans le cadre d'opérations d'inventaire ou de mise en valeur muséographiques, d'expositions ou dans le cadre d'études d'impact d'aménagements publics ou privés.
Classer ces documents selon la méthodologie employée

Les compétences associées sont : (les n° renvoient aux n° des activités ci-dessus)

L'ensemble des activités s'appuie sur la base commune des capacités et connaissances attestées suivantes :

- Faire preuve de créativité
- Connaître les méthodes employées en Art et en Archéologie
- Connaître les différentes époques historiques et leurs spécificités en matière artistique et patrimoniale
- Pratiquer une langue vivante ou ancienne au niveau A2 du cadre européen commun de référence en langues

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Recherche-développement en sciences humaines et sociales
- Administration publique
- Arts, spectacles et activités récréatives
 - Archéologue technicien (dans le domaine de l'archéologie préventive)
 - Archéologue chargé d'études (dans le domaine de l'archéologie préventive)
 - Agent de la fonction publique territoriale (archéologue, chargé d'études, agent du patrimoine, musées)
 - Agent des offices du tourisme et autres organisations dédiées à la mise en valeur patrimoniale et/ou touristique.
 - Emplois dans le domaine de l'évènementiel artistique (galeries, expositions)
 - Emplois dans le domaine du négoce de l'art

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification :

La formation est déclinée en 4 parcours : Parcours 1 - Histoire de l'art ; Parcours 2 - Archéologie ; Parcours 3 - Histoire de l'art et histoire (L3 uniquement) ; Parcours 4 - Histoire de l'art et esthétique (L3 uniquement)

Liste des UE par semestres de la formation (tous parcours confondus)

L1 - Semestre 1

ART A01 (Art et archéologie de l'Antiquité) ; ART A04 : Art moderne 1 ; ART A07 : introduction à l'archéologie du Moyen Age ; ART A8C et 9C : 2 UE de Mineure (selon liste dans les dép. d'Anthropologie, des Sciences de l'Antiquité ou d'histoire) ; ART A10 (Méthodologie du travail universitaire) ; ART A11C : Langue (vivante ou morte) ou option

L1 - Semestre 2

ART B03 : Histoire de l'art contemporain 1 ; ART B05 : Introduction aux méthodes de l'art et de l'archéologie ; ART B09 : Art et archéologie de la préhistoire 1 ; ART B11C et B 12C : 2 UE de Mineure (selon liste dans les départements d'Anthropologie, des Sciences de l'Antiquité ou d'histoire) ou deux UE en majeure renforcée à prendre dans l'offre du département) ; ART B13C : Langue ou option ; ART L01 : Art et archéo. de l'Antiquité 2 ; ART L08 : Art et archéo. du monde byzantin ; ART L09 : Art et archéo. du monde musulman ; ART L10 :

Introduction à l'art du Moyen Age.

L2 - Semestre 3

ART C01 : Approche thématique de l'histoire de l'art et de l'archéologie 1 ; ART C02 : Approche thématique de l'histoire de l'art et de l'archéologie 2 ; ART C03 : Objets de l'histoire de l'art ; ART C04 : Objets de l'archéologie ; ART C05 : Langue ou option (interne au département).

L2 - Semestre 4

ART D01 : Art et archéologie de la Méditerranée ; ART D02 : Histoire de l'art contemporain 2 ; ART D08 : Introduction à la gestion patrimoniale de l'objet archéologique ; ART D09 : Approche pratique de l'archéologie (Stage) ; ART D14 : Architecture, urbanisme et décor monumental ; ART D15C : Langue ou option (interne au département) ; ART D17 : Les textes sur les arts et les artistes (XV-XVIIIe s.) ; ART L03 : Art et archéologie de la préhistoire 2 ; ART L05 : Histoire de l'art moderne 2.

L3 - Semestre 5

ART E02 : archéologie monumentale médiévale ; ART E03 : Approches thématiques de l'art des temps modernes ; ART E04 : Arts de l'époque contemporaine 1 ; ART E05 : Art musulman ; ART E07 : Approches de la peinture et la sculpture ; ART E08 : Art des temps modernes : architectures et jardins ; ART E09 : Les arts figurés dans la Grèce antique ; ART E11 : Art et histoire (XVII-XVIIIe s.) ; ART E13 : Patrimoine : politique et technique 1 ; ART E17 : Paléoenvironnement ; ART E18 : Histoire de l'archéologie ; ART E20 : Paléolithique supérieur et mésolithique en Europe ; ART E21 : Le néolithique en Europe ; ART E22 : Les sociétés protohistoriques de la Méditerranée ; ART E24 : Informatique ; ART E32 : Archéologie médiévale en Provence ; ART E33 : Documents et monuments provençaux ; ART E34 : Les arts décoratifs en Europe, les temps modernes ; ART E35 : Capitales et métropoles hellénistiques ; ART E23 : Urbanisme et architecture dans le monde romain.

L3 - Semestre 6

ART F02 : Art et archéologie du monde romain ; ART F03 : Politique et techniques 2 ; ART F04 : Arts du Moyen Age 2 ; ART F07 : Arts de l'époque contemporaine 2 ; ART F09 : Art byzantin ; ART F14 : Arts figuratifs musulmans ; ART F15 : Peinture contemporaine ; ART F17C Langue ; ART F18 : Méthodes, techniques et stratégies de l'archéologie ; ART F20 : Approches territoriales en préhistoire ; ART F21 : Approches actuelles en préhistoire ; ART F22 : Sites du monde méditerranéen antique ; ART F23 : La Méditerranée occidentale pré impériale ; ART F24 : Méditerranée médiévale : sites et cultures ; ART F25 : Stage pratique (parcours 2) ; ART F27 : Baudelaire : critique d'art ; ART F28 Stage (Parcours 1, 3 et 4) ; ART F34 : Théorie et pratique du décoratif 1880-1930 ; ART F35 : Histoire de la Gaule de 600 av. à 600 ap. J.-C. ; ART F36C : Langue ou option ; ART F37 : Les arts en Europe : les temps modernes ; ART F38 : Art et sociétés dans l'Italie du XVIe s. ; ART F39 : Lectures d'images historiques romaines ; HIS L44 (département d'Histoire)

Modalités de validations :

En L1, 50% control final (écrit), 50% control continu (oral et/ou écrit)

En L2, 50% control final (écrit), 50% control continu (oral et/ou écrit)

En L3, 50% control final (écrit et oral), 50% control continu (oral et/ou écrit)

Stages validés par dossier écrit (50%) et soutenance orale (50%).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) 100% enseignants
En contrat d'apprentissage	X	Non
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) 100% enseignants
En contrat de professionnalisation	X	Non
Par candidature individuelle	X	Commission pédagogique
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Enseignants, professionnels, représentant de la formation continue, président de la commission pédagogique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO n°101 du 30 avril 2002.

Arrêté du 11 juillet 2008 relatif aux habilitations de l'Université d'Aix-Marseille I

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 juillet 2008 relatif aux habilitations de l'Université d'Aix-Marseille I

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Habilitation n° 20042873

Pour plus d'informations**Statistiques :****2007/2008 :**

Licence 1 : 250 inscrits (IA)

Licence 2 : 119 inscrits (IA)

Licence 3 : 113 inscrits (IA), 76 admis (IA), 67.3% admis/inscrits.

2008-2009 :

Licence 1 : 247 inscrits (IA)

Licence 2 : 116 inscrits (IA)

Licence 3 : 102 inscrits (IA), 76 admis (IA), 74.5% admis/inscrits.

2009/2010 :

Licence 1 : 225 inscrits (IA)

Licence 2 : 134 inscrits (IA)

Licence 3 : 91 inscrits (IA).

Autres sources d'information :

Site du département d'Histoire de l'art et archéologie : <http://www.univ-provence.fr/gsite/document.php?project=dept-haarc>
[Université d'Aix-Marseille I](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Provence (Marseille) Aix-Marseille I : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [Marseille Saint-Charles]

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Île-de-France - Paris (75) [PARIS]

Université de Provence, 3 Place Victor Hugo, 13331 Marseille cedex 03

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Provence (Aix-Marseille I), Centre d'Aix, 29, Avenue Robert Schuman
13621 Aix en Provence Cedex 1.

Historique de la certification :

Liste des accords Erasmus associés à l'offre de formation

Allemagne : Aachen - Fachhochschule Aachen ; Freiburg - Albert-Ludwigs-Universität Freiburg im Breisgau ; Tübingen - Eberhard Karls Universität Tübingen

Chypre : Nicosia - Panepistimio Kyprou

Espagne : Barcelona - Universitat de Barcelona ; Barcelona - Universitat Autònoma de Barcelona ; Barcelona - Universitat Pompeu Fabra ; Sevilla - Universidad de Sevilla

Grèce : Thessaloniki - Aristoteleio Panepistimio Thessalonikis ; Athina - Ethniko Kai Kapodistriako Panepistimio Athinon

Italie : Cagliari - Università degli Studi di Cagliari ; Ferrara - Università degli Studi di Ferrara ; Firenze - Università degli Studi di Firenze ; Lecce - Università degli Studi di Lecce ; Sassari - Università degli Studi di Sassari ; Siena - Università degli Studi di Siena ; Viterbo - Università degli Studi della Tuscia ; Roma - Università degli Studi Roma III

Palermo - Università degli Studi di Palermo ; Caserta - Seconda Università degli Studi di Napoli.

Royaume Uni : Edinburgh - University of Edinburgh

Suisse : Bern - Universität Bern ; Fribourg - Université de Fribourg

Rép. Tchèque : Praha - Vysoká Skola Chemicko-Technologická v Praze

Turquie : Ankara - Bilkent Üniversitesi